EUROLAB – France GT Jouets

Coordination des organismes notifiés français pour la directive 2009/48/CE

Projet de compte rendu de la 64e réunion V0

Date : mardi 16 mai 2017
Horaire : 10 h 00 à 16 h 30 – accueil à partir de 09h30
Lieu(x) : salle 1044 SQUALPI 61, boulevard Vincent Auriol 75 013 Paris

Points à l'ordre du jour (version du 12 mai 2017)

1. Présentation des participants

Tour de table

Présents : V. Godefert (LNE), C. Petitcol (DGDDI) ,B. Hoareau (SCL Marseille) ,M. Vernet (SCL Lilles) , F Sandeau (SQUALPI) , T Lahrer (SQUALPI) , K Porzucek (Bureau Veritas), V. Lozingo (Intertek), N Michel (DGCCRF) , A Françaix (DGCCRF) , S Roptin (Laboratoires Pourquery), S Million (SGS) , B. Dubreuil (CRITT).

2. Adoption de l'ordre du jour

Les points à l'ordre du jour ne seront pas forcément abordés dans l'ordre annoncé.

3. Lecture et adoption du Compte rendu CR 63

Non traité

PARTIE pour les ON et Autorités

4. Sujets traités au niveau du Toys Expert Group

Réunion sous-groupe chimie du 7 avril 2017 :
Directive plomb a été publiée au JOUE du 27 avril 2017
Directive phénol a été publiée au JOUE du 4 mai 2017
En attente de la publication de la directive BPA.

Formaldéhyde et Aniline : pas de directives prêtes pour la réunion du groupe expert du 22 juin 2017.

15 pays devraient participer mais seulement une petite dizaine présents. Dans les Leaders, l'ANEC, l'Allemagne le Danemark, la France et le TIE.

Quelles sont les études à la base des directives ? Difficulté de compréhension pour les ON.
Les substances recherchées ne semblent pas présentes dans les produits aujourd'hui sur le marché.

Problème entre norme et nouvelle directive chimique. Exemple pour le plomb. Application de la directive fin 2018 mais norme pas prévue avant ?? « courant 2018 ». Risque de se retrouver dans une situation difficile pour les fabricants et les ON (capacité des laboratoires pour toutes les catégories ?)

Comment remonter les informations sur les données récoltées par le ON.

Au niveau NB Toys, ne pourrait-il pas y avoir une action pour remonter les informations ? Le sous-groupe chimie est bien un sous-groupe. Le groupe expert prend ensuite les décisions avec présence du représentant NB Toys et président TC52.

Rôle d'Eurolab pour remonter des informations au NB Toys ?

Autre conséquence avec nouvelle accréditation 17065. Comment valider au niveau documentaire pour les examens CE de type? Jusqu'où irons-nous au niveau chimie ? Déclaratif ? Essais ? Pour quelles substances ? Selon quelles normes ?

Examen CE de type. Il arrive que les ONs reçoivent des demandes de réalisation de protocoles NB Toys sans demande réelle d'examen CE de type. L'ON informe le fabricant mais la décision reste celle du fabricant.

Au niveau européen, est ce que les informations concernant les demandes d'examen CE de type sont centralisées ? Comment les autorités et les ON peuvent-ils vérifier qu'un produit n'a pas déjà fait l'objet d'une demande dans un autre pays ? Aujourd'hui les ONs FR se basent sur le déclaratif du fabricant.

Article 38 directive : comment est-ce gérer dans les différents Etats membres. Existe-t-il des groupes « Eurolab » ?

Lorsqu'un examen CE de type est refusé, au niveau européen, qui doit-on prévenir ?

Sujet à faire remonter au niveau européen.

Bilan des examens CE de type réalisés et des procédures lancées mais non-abouties à transmettre à F. Sandeau le **2 juin au plus tard.**

Réunion ADCO de janvier 2017 : pas de compte rendu pour l'instant. Devrait donner des informations par rapport au symbole de restriction d'âge.

5. Sujets traités au niveau de la coordination NB – TOYS

Les sous-groupes « training » devraient être formés pour permettre aux ONs de chaque pays de comprendre l'intérêt du groupe NB TOYS et expliquer la directive aux non-participants actuels.
Une réunion NB Toys pourrait avoir lieu en septembre 2017 pour lancer ces sous-groupes. (Voir Draft du CR NB-TOYS. Doc 2017/027 du 11 avril)

6. Point sur les statuts Eurolab et l'organisation de notre groupe de travail GT JOUET

- Les statuts modifiés le 6 juin 2007

Position DGCCRF : instance d'échanges informels entre Autorités et Organismes Notifiés.
Les échanges par emails ont un intérêt et lorsqu'il s'agit de points normatifs, ils devraient être systématiquement remontés à l'AFNOR. Eurolab n'est pas là pour décider au niveau normatif.
Sécurité : les documents mis sur le site ne sont pas sécurisés. Un lien par email permet d'avoir accès à tous les documents jouets.

A éclaircir : Article 2 « spécialement au sein de l'organisation européenne Eurolab, dont les règles de fonctionnement ont été définies dans le document "Eurolab Memorandum of Understanding" du 27 avril 1999 »

- Règles de participation au GT

La participation des organisations professionnelles des fabricants à la séquence relative à l'animation des organismes notifiés est limitée au GT jouets dans la mesure où l'autorité notificatrice l'accepte et où l'animateur constate une valeur ajoutée effective et pas de volonté de refermer le débat

→ demander à Francis W.

- Organisation des réunions suite à l'adhésion d'un laboratoire accrédité mais non notifié

Demander à avoir le document officiel (la décision du conseil d'administration) précisant que EUROFINS est accepté en tant que membre de l'association.

EUROFINS n'étant pas notifié pour l'instant, les questions propres aux organismes notifiés ne les concernent pas. Suivant, l'ordre du jour, EUROFINS sera invité à participer aux points techniques.

La FJP, représentant des opérateurs économiques pouvant être à l'origine des débats/ questions techniques, sera invitée à participer à une partie de la réunion sous le format restitution des échanges qui auront eu lieu précédemment.

→ Il peut donc y avoir jusqu'à trois compte-rendu

7. Point sur les questions traitées par mail

- EN 71-1 Avertissement 7.17 Question de Mathieu Vernet email du 11/04/2017
  A remonter à l'AFNOR :
  Insertion des photos + marquages
  Le marquage : « ATTENTION En raison de la longueur des fibres, ce jouet ne convient pas aux enfants de moins de 10 mois. » est-il considéré comme incorrect ?
  Option1 : oui car ce marquage normatif est dédié aux jouets avec mono-filament ce qui n'est pas le cas du produit. Il doit être modifié sous forme de recommandation ou retiré.
  Option 2 : non car il avertit le consommateur sur un risque potentiel évalué par le fabricant.

- EN 71-4 Classement de substance suite à interprétation AFNOR n°1 et email de Serge Milon du 20/03/2017 :
  Le coffret n'est pas considéré comme un coffret d'expérience chimique au sens de la norme EN 71-4. L'évaluation du risque chimique doit être conduite sur la substance selon les exigences de la directive. L'examen de type pourrait être à réaliser si l'évaluation des dangers (physiques et chimiques) mettait en avant des risques spécifiques.

- EN 71-1 Fentes et trous dans roues suite à eurolab janv 17 et email de Valérie Lozingo le 17 02 2017
  Option de réponse : produit non conforme à la norme mais ne présente pas de risque. Ce type de trous ou de fentes non débouchant sont-il couvert par la norme ?
  Question pour AFNOR. Préparation V Lozingo suite renvoi du mail du 17 02 17h21

- EN 71-1 Symbole de restriction d'âge suite eurolab janv 17 et email de Kathy Porzucek du 02/02/2017. KP rédige question pour AFNOR. Problème car directive et norme non alignées. Peut-on avoir une position FR et Européenne sur la question ? La norme peut-elle être modifiée/précisée en ce sens ?

- EN 71-1 Hauteur de tube de trottinette suite eurolab janv 17 et email de Valérie Godefert du 26/01/2017

  Application de la norme en fonction de la classe d'âge. Position AFNOR pour application des exigences entre + ou – de 3 ans.
  60-65 d'après child data avec marge.

8. Travaux à réaliser pour retour à la commission AFNOR S 51 C

9. GT Jouets :

AG Eurolab France du 6 juin 2017

DGCCRF remonte l'information sur l'accessibilité des documents sur le site EUROLAB. Comptes rendus et listes des participants de chaque groupe. Gros problème

Eurolab n'est pas là pour faire de la normalisation MAIS problème sur rôle de l'AFNOR afin que les demandes eurolab soit traitées lors des réunions Afnor. Les questions d'interprétation ne sont plus correctement traitées, pas assez de temps.

Un point organisation AFNOR et EUROLAB.
Eurolab souhaiterait que les demandes d'interprétations et questions fasse systématiquement l'objet d'une réponse (réponse fr, pas de réponse car norme claire ou question remontée au niveau européen).
Eurolab remonte tous les sujets techniques pour lesquels les membres d'Eurolab ont donné une ou plusieurs réponses coordonnées (exemple réponse sous format option 1, option 2…).

10. Notes techniques

11. Point sur tableau des actions

Etat d'avancement des actions
Mise à jour du tableau

12. Questions diverses

- classe d'âge des peintures au doigt fournies avec accessoires. (demande de Kathy Porzucek)

  Le CR de la réunion Eurolab du 28 mai 2015 mentionne :
  7/Peinture aux doigts : Produit classé en moins de 3 ans. Dans la norme EN 71-12 un seuil spécifique et plus contraignant pour le NDLEA existe pour les peinture aux doigts. Même si la peinture aux doigts (dans son pot) est vendue dans un coffret avec accessoires destinés aux plus de trois ans, la peinture, reste destinée aux moins de trois ans. Le terme « peinture aux doigts » = moins de 3 ans.
  Les accessoires peuvent être destinés seulement aux plus de trois ans (présence de petits éléments possibles).
  Une autorité peut remettre en cause la classification du fabricant.
  Sur quelles bases distinguer la classe d'âge des accessoires ?
  De simples petites éponges en forme d'étoiles, de coeur, ou autres sont-elles considérées comme des accessoires pour enfants de plus de trois ans ?

- Etude des jouets fonctionnels et plus particulièrement les outils de jardin (Demande de Denis Feuillet)

- Applicabilité de REACH entrées phtalates et HAP sur les « coating ». (Demande de Valérie Godefert)

13. Dates , lieu, heure des prochaines réunions

❋ ✧ ❋ ✧❋ ✧❋